

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC333

présenté par

M. Raux, Mme Pasquini, Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco,
 M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière,
 Mme Laernoës, M. Lucas, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas,
 Mme Sebaihi, M. Taché et M. Thierry

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	100 000	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	100 000
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer un fond en faveur de la mise en place de distributeurs de protections hygiéniques aux abords des bâtiments sportifs. Il est proposé d'investir 100 000 € par an dans un fonds destiné à aider les fédérations ou les collectivités qui le souhaitent à installer ces dispositifs.

Un distributeur de de protection hygiénique coûte environ 240 € à l'achat. Un tel fond pourra donc équiper 416 équipements sportifs d'un distributeur et donc environ 2 100 bâtiments en 5 ans.

Le tabou menstruel est encore très présent dans le monde sportif et la société en général. La précarité menstruelle doit par ailleurs être prise au sérieux et l'État doit agir par tous les moyens à sa disposition pour y mettre fin.

Par ailleurs, la santé menstruelle dans le monde du sport peut être un frein à la pratique sportive ce qui contrevient à la mission que se donne l'état de favoriser pour développer la pratique sportive pour tous et toutes.

Cet amendement est une solution apportée à ces problématiques mais plus largement appelle à :

faciliter l'accès aux protections pédiologiques

contribuer à lever les tabous et la stigmatisation relatifs aux menstruations

Sensibiliser à la précarité menstruelle et à l'importance d'une bonne hygiène et santé intime

Cet amendement augmente donc le budget de l'action 01 - Promotion du sport pour le plus grand nombre du programme 219- Sport de 100 000 € en prélevant le même montant dans l'action 01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques du programme 350 – Jeux olympiques et paralympiques 2024